

Motion des écoles 291 et 293 Pyrénées, 103 Gambetta, Eupatoria, Tourelles, Retrait, Tlemcen, Pali Kao et du collège Doisneau

Objet : Demande d'abandon des "auto-évaluations" d'écoles et du nouveau dispositif d'évaluations des écoles publiques

Les enseignantes et enseignants et Aesh, des écoles Pyrénées 291 et 293, Eupatoria, Tourelles, Tlemcen, Retrait, Pali Kao, et du collège Doisneau, réunis en présence des syndicats Snuipp-Fsu, FO, Sud, CGT, CNT, déplorent la mise en place, d'un nouveau dispositif d'évaluation des écoles publiques.

Les collègues réunis ce lundi 14 février considèrent que ces nouvelles évaluations, qui commencent par une partie d'auto-évaluation des écoles (avec, dans certaines écoles, notamment la construction de questionnaires à destination des élèves, des parents d'élèves et des professeurs) et sont suivies de visites-entretiens d'inspections extérieures, vont à l'encontre de l'intérêt de l'école publique actuelle : ces dispositifs n'étant rien d'autres que des outils de management et la transposition d'un fonctionnement d'évaluation ayant cours dans les entreprises privées, de type "audit".

Dans le document parisien qui cadre ce dispositif il est indiqué que l'auto évaluation « engage non seulement les ensei-gnants mais aussi l'ensemble des parties prenantes, y compris les élè-ves, dans la compréhension des en-jeux, des actions menées, des déci-sions prises et de leur impact, et doit faire sens pour tous ».

Il précise également que l'auto évaluation « est conduite au niveau de chaque école par son directeur » et que dans la mesure « où elle vise également le temps périscolaire, le directeur associe étroitement le mai-re, ou en accord avec lui, les servi-ces compétents de la collectivité. »

Ce document se conclue par la liste des documents à fournir sous la for-me d'un véritable contrat d'objectif : « un tableau récapitulatif des orien-tations retenues, des actions envisa-gées, des indicateurs choisis pour mesurer leur degré d'atteinte et du plan de formation envisagé » ainsi qu'un « plan d'action opérationnel-les ».

L'Ecole Publique n'est pas une entreprise et nous ne souhaitons pas participer à la destruction des valeurs qui furent à l'origine de la création de notre système éducatif français.

Nous ne participerons pas à la mise en concurrence des écoles entre elles.

L'Ecole doit rester ce sanctuaire où la compétitivité, la mise en comparaison et les contrats d'objectif ne doivent pas avoir leur place.

La dégradation des conditions de travail des enseignantes et enseignants depuis plusieurs années, le gel du point d'indice, les annonces ministérielles passant dans les journaux avant d'utiliser les canaux de communication professionnels viennent déjà suffisamment nous signifier la déconsidération de notre employeur.

Nous demandons, par la présente motion, demander l'abandon pur et simple de ces nouvelles évaluations d'école.

Les collègues réunis ce jour appellent les écoles et établissements à refuser à long terme ce dispositif.

Motion adoptée à l'unanimité des présentes et des présents.